

**ARRETE PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES MEMBRES DU JURY
DU CONCOURS DONNANT ACCES AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL**

Session 2023

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 Juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.
- Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu le décret n°2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,
- Vu l'arrêté du 09 janvier 2023 modifié le 11 août 2023 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté en date du 9 janvier 2023, portant ouverture des concours donnant accès au grade de Rédacteur Territorial, session 2023,

ARRETE

Article 1 : La liste des membres du Jury du concours donnant accès au grade de Rédacteur Territorial est établie comme suit :

Collège des Elus Locaux :

- Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Centre de Gestion de la Marne, Maire d'Esternay, Membre du CRO du CNFPT Grand Est, Président du Jury (51),
- Madame Anny DESSOY, Maire de Les Mesneux (51),
- Monsieur Edmond VALETTE, Maire de Saules (71),
- Madame Nadine CADET, Adjointe au Maire de Essay Les Nancy (54).

Collège des Fonctionnaires Territoriaux :

- Monsieur Vincent DROIN, Attaché Territorial Principal, Directeur Général des Services à la Mairie d'Avize ,(51).
- Madame Céline PARADIS, Rédacteur Principal de 2^e classe Secrétaire de Mairie aux Mairies de Dampierre sur Moivre, Francheville, le Fresne et Saint Jean sur Moivre, représentante à la CAP B du Centre de Gestion de la Marne (51)
- Madame Ketty MARTINIE, Attachée, Responsable d'Antenne, CNFPT délégation Grand Est Nancy, Représentante du CNFPT.
- Monsieur Nicolas BERTRAND, Attaché Hors Classe, Directeur des Finances, du Contrôle de gestion et Achats à la Communauté Urbaine du Grand Reims (51)

Collège des Personnalités Qualifiées :

- Madame Muriel CLARENNE, Attachée Principale, Directrice Générale des Services à la Mairie de Taissy (51)
- Monsieur Jean-Yves STEPHAN, Directeur Territorial, Directeur des Ressources Humaines au Conseil Départemental de la Marne (51)
- Monsieur Emmanuel BEHR, Attaché Principal, Responsable des Ressources Humaines à la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc Sud Meuse (55)
- Madame Françoise CORDONNIER-LÊ, Retraitée du cadre d'emploi des Attachés

Article 2 Madame Anny DESSOY assurera le remplacement du Président dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 3 : Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un délai de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- transmis aux Centres de gestion de l'interrégion Grand Est,
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Marne et des Centres de Gestion de l'interrégion Grand Est.

Fait à Châlons en Champagne, le - 5 SEPT 2023

Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN,

Maire d'ESTERNAY,
Membre du CRO du CNFPT Grand Est.

